

## CERTIFICAT ANNUEL DE CONFORMITÉ

\_\_\_\_\_, soumissionnaire aux adjudications de titres du gouvernement canadien (le soumissionnaire)<sup>1</sup>, certifie par la présente à la Banque du Canada que, pour l'année précédant immédiatement la date indiquée ci-dessous, des procédures et contrôles internes ont été appliqués afin que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. le soumissionnaire a respecté toutes les Modalités de participation<sup>2</sup>;
2. si le soumissionnaire est un distributeur de titres d'État, il a agi en conformité avec *le principe directeur n°5 du Code de conduite à l'intention des sociétés membres de l'ACCOVAM négociant sur le marché canadien des titres d'emprunt* de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, et si le soumissionnaire est un client, il a respecté les normes et les règles de bonne pratique et d'équité mises en avant dans cette politique;
3. de même, tous les renseignements fournis à la Banque du Canada par le soumissionnaire en vertu des Modalités de participation étaient corrects, exacts et complets, et si le soumissionnaire est un distributeur de titres d'État, toute l'information qu'il a transmise à la Banque du Canada, relativement aux soumissions présentées pour le compte de ses clients, reflétait exactement et totalement les données qui lui avaient été fournies par chacun de ces clients.

Fait le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.

Le soussigné, relevant du service de la vérification interne du soumissionnaire, est dûment autorisé à délivrer le présent certificat de conformité pour le compte du soumissionnaire, et il a obtenu l'assurance raisonnable que (le soumissionnaire) s'est conformé, à tous égards importants, aux procédures et contrôles assurant le respect des Modalités de participation.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Nom (en lettres moulées S.V.P.) : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

- 
1. Tous les termes employés dans le présent certificat sont les mêmes que ceux utilisés dans les *Modalités de participation des distributeurs de titres d'État aux adjudications* et les *Modalités de participation des clients aux adjudications* (les Modalités de participation aux adjudications) et ont la même signification.
  2. Si le soumissionnaire est un distributeur de titres d'État, il se conformera aux Modalités de participation des distributeurs de titres d'État aux adjudications. Si le soumissionnaire est un client, il se conformera aux Modalités de participation des clients aux adjudications.